

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2019/204511]

Aménagement du Territoire

ANTOING. — Un arrêté ministériel du 8 août 2019 abroge l'arrêté ministériel du 23 janvier 2019 arrêtant que le site n° SAR/TLP51 dit « Fabrique plastique Antonivolet » à Antoing dont le périmètre comprend la parcelle cadastrée Antoing, 1^{ère} division, section C, n° 35K, est à réaménager en application de l'article D.V.2, § 1^{er}, du Code du Développement territorial.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la DGO4.

BELGRADE. — Un arrêté ministériel du 12 septembre 2019 arrête que le site n° SAR/NA160 dit « Domaine militaire de Belgrade » à Namur (Belgrade) dont le périmètre comprend les parcelles cadastrées à Namur (Belgrade), 10^{ème} division, section C, n°s 5X5, 5A6pie, 5B6pie et 5C6, est à réaménager en application de l'article D.V.2, § 1^{er}, du Code du Développement territorial.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la DGO4.

DOUR. — Un arrêté ministériel du 10 septembre 2019 adopte définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/MB281 dit « Eglise Saint-Martin (Monceau) » à Dour (Elouges) qui comprend la parcelle cadastrée à Dour (Elouges), 4^{ème} division, section B, n° 719D.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la DGO4.

EREZEE. — Un arrêté ministériel du 29 août 2019 adopte définitivement le périmètre du site à réaménager n° SAR/MLR24 dit « Garage Leboutte » à Erezée qui comprend la parcelle cadastrée à Erezée, 1^{ère} division, section A, n° 544A2.

SERAING. — Un arrêté ministériel du 10 septembre 2019 arrête que le site n° SAR/LG260 dit « Parc Trasenter » à Seraing dont le périmètre comprend les parcelles cadastrées à Ougrée, 2^{ème} division, section B, n°s 313E2, 331P, 338P4, 338T4, 342W, 342Y, 347K2, 348K3, 351P, 351R, 351S et 352L, est à réaménager en application de l'article D.V.2, § 1^{er}, du Code du Développement territorial.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté sur le site internet du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la DGO4.

AVIS OFFICIELS — OFFICIELE BERICHTEN

CONSEIL D'ETAT

[C - 2019/42176]

Avis prescrit par l'article 3^{quater} de l'arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du Conseil d'État et par l'article 7 de l'arrêté royal du 5 décembre 1991 déterminant la procédure en référé devant le Conseil d'État

Monsieur Marc RENARD a demandé la suspension et l'annulation de la décision du collège communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve du 16 mai 2019 délivrant un permis d'urbanisme à la S.A. BPI SAMAYA et autorisant la construction d'un ensemble d'immeubles résidentiels comprenant 67 logements et un centre médical avec création de voirie et aménagement d'un espace vert public, avenue Albert 1^{er}, à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Limelette).

Cette affaire est inscrite au rôle sous le numéro G/A. 229.043/XIII-8754.

Pour le Greffier en chef,

Cécile Bertin,
Secrétaire en chef f.f.

RAAD VAN STATE

[C - 2019/42176]

Bericht voorgeschreven bij artikel 3^{quater} van het besluit van de Regent van 23 augustus 1948 tot regeling van de rechtspleging voor de afdeling bestuursrechtspraak van de Raad van State en bij artikel 7 van het koninklijk besluit van 5 december 1991 tot bepaling van de rechtspleging in kort geding voor de Raad van State

De heer Marc RENARD heeft de schorsing en de nietigverklaring gevorderd van de beslissing van het gemeentecollege van Ottignies-Louvain-la-Neuve van 16 mei 2019 waarbij een stedenbouwkundige vergunning wordt gegeven aan de nv BPI SAMAYA en waarbij de bouw wordt toegestaan van een geheel van woonpanden omvattende 67 woningen en een medisch centrum, alsook de aanleg van een weg en een openbare groene ruimte, avenue Albert 1^{er} te Ottignies-Louvain-la-Neuve (Limelette).

Deze zaak is ingeschreven onder rolnummer G/A. 229.043/XIII-8754.

Namens de Hoofdgriffier,

Cécile Bertin,
wnd. Hoofdsecretaris.